

EPE News Episode 12 : The Exteriors - Part. C

24 juin 2024

*Une fois n'est pas coutume, commençons par rappeler qu'au CA du 7 juin, le président **n'a pas obtenu la majorité absolue** nécessaire à la validation des statuts du futur établissement expérimental, mais une majorité relative des 28 membres en exercice grâce aux voix des 5 membres extérieurs proposés par la majorité présidentielle en 2020. Le projet n'est donc **ni acté, ni adopté**. Enfin, l'approbation du DOS a été en réalité **minoritaire parmi les membres élus du CA** : 9 pour, 11 contre.*

Le 19 juin dernier, les représentant·es du personnel au comité social d'administration (CSA) ont reçu une version intitulée V3 des statuts, après de nombreuses demandes demeurées infructueuses. Retrouvez ce document **non diffusable** sur [ce lien](#). Nous vous proposons dans cet épisode de revenir sur la nomination des personnalités extérieures au sein du conseil d'administration (CA).

Dans le projet de statuts, la liste des 12 personnalités extérieures est explicitée :

- 6 membres de droit assurant la représentation de la communauté académique (le directeur des HCL dont nous vous parlions dans [EPE News Épisodes 7, 9 et 11](#), des représentants **nommés** de l'INSERM, CNRS, INRIA, INRAE et des établissements composantes),
- 6 autres personnalités extérieures (Région AURA, Métropole de Lyon, 2 personnalités **nommées** par l'European University Association, un représentant **nommée** par la Chambre de Commerce et de l'industrie, et un représentant **nommé** par la Banque des territoires).

Notons que l'ensemble des 12 personnalités extérieures sont alors **nommées ou membres de droit, et qu'aucune n'est désignée par le reste du CA**. Dans la mesure où le Président Fleury a déjà sollicité et obtenu le soutien d'une partie des futures personnalités extérieures ou de leurs institutions listées ci-dessus, on peut se demander où se situerait l'aspect démocratique de l'élection du président du futur (hypothétique) EPE si l'équipe présidentielle actuelle peut compter sur un certain nombre de votes acquis par avance.

Enfin, un commentaire sur le mail de l'équipe présidentielle du 18 juin dernier. Il est écrit "*Dès que possible, espérons avant fin juillet, les statuts qui acteront la création de ce nouvel établissement seront soumis à l'approbation des instances centrales de l'université*". **Est-il possible que la présidence de l'université ne fasse pas voter les statuts avant l'été comme demandé par le ministère ?** Est ce que ce report va durer jusqu'à fin novembre (date de fin du second mandat du président de Lyon 1) voire plus tard en 2025 ? Dans le contexte politique actuel bien troublé (sur lequel nous reviendrons dans EPE News Episode 13), maintenir ce projet dans de telles conditions ne semble pas servir l'intérêt de l'université.

Les organisations syndicales CGT et SUD de l'UCBL